

AVIS DE PUBLICATION
DU RÈGLEMENT 1515-M

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023, à compter de 19 h 30, le Conseil a adopté le règlement 1515-M modifiant le Règlement 1281-M concernant le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier certaines dispositions.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 20 octobre 2023



Me Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques